



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/19880
12 mai 1988

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 12 MAI 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA TUNISIE AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe le texte d'une déclaration faite par le Gouvernement tunisien à la suite de la réunion du Conseil des ministres le 26 avril 1988 et relative aux débats du Conseil de sécurité sur la plainte de la Tunisie contre Israël, suite à l'agression perpétrée par ce dernier contre l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Tunisie.

Je vous serais obligé de bien vouloir distribuer le texte de cette déclaration ainsi que son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Ahmed GHEZAL

ANNEXE

Déclaration du Gouvernement tunisien suite à la réunion du Conseil
des ministres le 26 avril 1988

Sur convocation du chef de l'Etat, le Conseil des ministres a tenu une réunion extraordinaire en vue de procéder à l'évaluation des positions et de tirer les conclusions aux plans politique et diplomatique, des débats du Conseil de sécurité de l'ONU au sujet de la plainte déposée par la Tunisie à la suite de la lâche agression commise contre notre souveraineté nationale par Israël, de la violation de notre intégrité territoriale et de l'assassinat du leader palestinien, Khalil Al Wazir.

Le Conseil des ministres a passé en revue les positions exprimées par les différentes délégations qui ont pris la parole au Conseil de sécurité. Il a enregistré avec une profonde satisfaction le soutien ferme et unanime de ces pays à la Tunisie du 7 novembre qui bénéficie sur la scène internationale d'une grande estime en raison du caractère pondéré et sérieux de ses attitudes, de la sagesse de sa politique, de la constance que connaissent ses orientations, de son souci jamais démenti de servir la cause de la paix et de la justice ainsi que de son attachement à la Charte des Nations Unies et aux usages internationaux.

Le Chef de l'Etat a exprimé la sympathie de la Tunisie au peuple palestinien qui vient de perdre l'un des symboles de la révolution, le martyr Khalil Al Wazir, ainsi qu'aux familles des victimes de cette lâche agression. Il a réaffirmé l'attitude de notre pays à l'égard de la cause palestinienne et notre soutien indéfectible à la lutte du peuple palestinien sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, son légitime et unique représentant, en vue de réaliser son autodétermination et la création d'un Etat indépendant sur son territoire national.

Le Président de la République a souligné que la Tunisie, qui continuera à suivre une politique d'ouverture et de modération, est déterminée à faire face, avec toute la vigueur requise, à toute agression visant son intégrité territoriale et sa dignité nationale.

Il s'est félicité de l'attitude ferme et résolue du peuple tunisien derrière ses dirigeants, attitude qui témoigne de manière éloquente de son attachement au régime républicain, aux orientations du 7 novembre et à l'unité nationale.

Le Président de la République a exprimé ses remerciements et sa considération aux chefs d'Etat des pays frères et amis qui ont soutenu la Tunisie et ont rendu hommage à ses efforts constants en vue de soutenir les causes justes et les idéaux nobles.

Il a réaffirmé que cette juste résolution du Conseil de sécurité est de nature à réhabiliter l'Organisation des Nations Unies et à renforcer la confiance des peuples épris de paix quant à l'aptitude de l'Organisation internationale à faire triompher les justes causes et à réaliser les aspirations de la communauté internationale à la paix, à la sécurité et à la coopération.